



## Appel à projets 2011

### CUCS Grand Tarbes et Lourdes Volet Emploi et développement économique

# Contrats Urbains de Cohésion Sociale du Grand Tarbes et de Lourdes

## Appel à projets pour le volet emploi hors PLIE 2011

### 1. Le volet « emploi » des Contrats Urbains de Cohésion Sociale du Grand Tarbes et de Lourdes

Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) sont le cadre de mise en œuvre du projet de développement social urbain du Grand Tarbes et de Lourdes pour 2007-2014. Ces contrats doivent permettre de rendre l'action des partenaires plus lisible et d'accroître la concentration des moyens sur les quartiers et les publics en difficulté.

*Grand Tarbes : Aureilhan, Bordères sur l'Echez, Bours, Ibos, Laloubère, Odos, Orleix, Salles-Adour, Sarrouilles, Séméac, Soues, Tarbes.*  
*Quartiers prioritaires : Catégorie 1 : Laubadère (périmètre ORU), Mouysset et l'Ophite pour Lourdes, Catégorie 2 : Ormeau Bel-Air, Solazur, Lannedare pour Lourdes, quartier des Courréous, Joulanes et cèdres pour Aureilhan, Catégorie 3 : les communes d'Odos, Soues et Bordères.*

Les projets de développement du CUCS concernent les thématiques suivantes :

- habitat, cadre de vie
- emploi, développement économique
- éducation
- santé
- citoyenneté, prévention de la délinquance
- actions transversales.

Concernant la thématique « emploi, développement économique », les actions développées intéressent l'ensemble des territoires de l'agglomération du Grand Tarbes et de la ville de Lourdes.

Les enjeux en matière d'emploi et d'insertion professionnelle ont été précisés :

- faciliter l'accès à l'emploi des personnes en difficulté
- favoriser le développement économique en faveur des publics en difficulté
- favoriser la lutte contre les discriminations à l'emploi et l'égalité des chances hommes / femmes en tenant compte des populations spécifiques.

### 2. Mandat du GIP CUCS à APPUIE

Le GIP CUCS a donné mandat à l'association APPUIE pour assurer la mise en œuvre et l'animation du volet emploi hors PLIE pour les CUCS du Grand Tarbes et de Lourdes.

Les actions devront viser à :

- favoriser la lutte contre les discriminations à l'emploi et l'égalité des chances hommes / femmes
- favoriser l'accès à l'emploi des personnes en difficulté en agissant sur les freins à l'emploi

Enveloppe financière dédiée au volet Emploi des CUCS du Grand Tarbes et de Lourdes, hors PLIE :  
20.000 euros

Date prévisionnelle de démarrage :  
25 juillet 2011

### 3. Cahier des charges

#### Public cible

> Les habitants des territoires de l'agglomération du Grand Tarbes et de la ville de Lourdes qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi (en particulier habitants des territoires prioritaires du CUCS) :

- demandeurs d'emploi de longue durée
- bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS, RSA MAJI)
- jeunes sans emploi

Sous ces trois catégories, on retient également des cas spécifiques : jeunes diplômés résidant en quartier stigmatisé, personnes sous main de justice, personnes de nationalité étrangère en difficulté d'intégration, gens du voyage, etc.

> Les professionnels accompagnant ce public sont aussi visés par les actions emploi des CUCS.

### **3.1. Pour le territoire du Grand Tarbes**

#### **3.1.1. Action pour lever les freins à l'accès à l'emploi**

##### **3.1.1.1. Favoriser la mobilité**

###### **Contexte**

Le manque de mobilité est un frein important dans un parcours d'insertion professionnelle et/ ou dans la recherche d'emploi des publics en difficulté.

Les transports en commun ne permettent pas sur le territoire du Grand Tarbes de répondre à tous les besoins de déplacement liés à des contraintes professionnelles.

###### **Public**

Demandeurs d'emploi et personnes en démarche d'insertion professionnelle, habitants le Grand Tarbes

###### **Missions et objectifs**

Augmenter l'autonomie et la mobilité géographique des personnes d'une part par l'apprentissage du vélo pour 12 personnes et une formation adaptée au public, en vue de l'obtention du permis de conduire pour 7 personnes.

###### **Modalités d'action**

Repérage du public par l'opérateur auprès des partenaires de l'insertion et l'emploi

Accompagnement individuel et/ou collectif avec une pédagogie adaptée au public en grande difficulté d'apprentissage

Commission partenariale d'admission et comité de suivi trimestriel

Bilan individuel

Caractérisation de l'impact de l'action

#### **3.1.1.2. Mobilisation à l'emploi pour des jeunes et/ou jeunes adultes des quartiers prioritaires**

###### **Contexte**

Certains jeunes et /ou jeunes adultes, confrontés au chômage, se sentent exclus des opportunités d'emploi. Au-delà de ce désœuvrement, leur attitude comporte parfois un rejet des institutions et approche une forme de désocialisation. Quelques uns se manifestent à travers des actes de dégradation.

###### **Public**

Groupe d'une douzaine de jeunes et/ou jeunes adultes résidant dans les quartiers prioritaires, sans qualification professionnelle, éloignés de l'emploi, ayant une demande d'insertion professionnelle

###### **Missions et objectifs**

- Mettre en place un atelier de mobilisation en utilisant l'effet dynamisant du groupe,
- Permettre aux jeunes et jeunes adultes de sortir de la représentation négative du fonctionnement de la société et des institutions,
- Faciliter ou recréer le lien entre les personnes et les institutions qui peuvent intervenir dans leur démarche d'insertion socio-professionnelle,
- Mettre en place des étapes de parcours vers l'insertion et l'emploi, dans le cadre d'un accompagnement individuel, en lien avec le référent emploi de la personne,
- Utiliser la clause sociale sur les chantiers en cours, et toute autre action d'insertion proposées par le droit commun ou opportunité d'emploi.

## **Modalités d'action**

Groupe constitué par l'opérateur

Locaux mobilisés par l'opérateur

Complémentarité avec l'accompagnement à l'emploi, actions et dispositifs de droit commun

### **3.1.1.3 La VAE comme outil de lutte contre les inégalités d'insertion touchant les publics fragilisés**

#### **Contexte**

Les publics fragilisés n'ont que très peu accès à l'utilisation de la VAE comme outil d'insertion souvent décrite comme longue, laborieuse et complexe alors que le contexte rend de plus en plus nécessaire la reconnaissance de l'expérience.

#### **Public**

Demandeurs d'emploi et personnes en démarche d'insertion professionnelle, habitants le Grand Tarbes

#### **Missions et objectifs**

Mobiliser des personnes en situation de fragilité d'insertion vers l'engagement dans une démarche VAE

## **3.2. Pour le territoire de la ville de Lourdes**

### **Constats :**

De nombreux DELD se retrouvent sans solution. Ils ont de nombreux interlocuteurs dédiés à leur insertion socioprofessionnelle. Cependant la construction de parcours cohérent nécessite la coordination de tous les acteurs de l'insertion. En 2010, la mise en réseau permettant cette coordination n'a pas abouti pour diverses raisons.

Suite à l'expérience de la création d'un collectif sur Tarbes menée depuis novembre 2010, réunissant des DELD en leur permettant d'être force de proposition mais également acteurs de leur parcours, la création d'un collectif pour Lourdes est envisagée. L'idée serait alors au travers des remontées d'expériences des personnes en insertion, de créer une mise en réseau appropriée.

### **Missions et objectifs :**

Créer un collectif de demandeurs d'emplois représentatifs sur Lourdes permettant de réaliser des constats lors de rencontre, puis d'élaborer des projets de parcours en tenant compte des situations respectives et enfin les présenter aux différents acteurs de l'insertion de Lourdes.

### **Modalités d'intervention :**

Une rencontre toutes les trois semaines avec dans un premier temps des échanges entre DELD sur leur expérience dans la recherche d'emploi et dans un second temps une rencontre avec différents acteurs de l'insertion et/ou économiques pour une meilleure connaissance du tissu économique local en vue d'élaborer et de construire des projets.

L'opérateur retenu aura pour mission d'animer ce collectif en permettant aux demandeurs d'emploi de se prendre concrètement en charge dans leur recherche d'emploi mais aussi dans la recherche de solutions des problèmes liés à la recherche et à la reprise d'emploi.

## **4. Procédure, planning, opérateurs sollicités, critères de sélection**

### **Procédure**

Le Comité Technique du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi émet un avis sur les propositions d'actions transmises par les opérateurs (expertise technique et financière).

Le Conseil d'Administration d'APPUIE décide du choix, du cadre et de la pertinence des actions. Suite à cette décision, une convention de partenariat est établie entre APPUIE et l'opérateur retenu.

### **Planning**

Le Conseil d'Administration d'APPUIE valide l'appel à projets le 10 juin 2011.

Envoi de l'appel à projets le 10 juin aux opérateurs.

Date limite de retour des propositions le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Examen par le Comité Technique mi juillet.

Décision par le Conseil d'Administration d'APPUIE fin juillet.  
Démarrage des actions fin juillet.

### **Opérateurs sollicités**

Mise en ligne du cahier des charges sur le site de la Préfecture, du Conseil Général, du Grand Tarbes et de la ville de Lourdes.

### **Critères de sélection**

Adéquation avec les enjeux du volet « emploi, développement économique » du CUCS

Respect du cahier des charges

Expérience de l'opérateur, lien entre le projet et la compétence de l'opérateur

Expérience des intervenants

Capacité à mobiliser le public

Qualité de l'intervention proposée, caractéristiques des moyens mis en œuvre

Rapport qualité / quantité / prix

Mobilisation du partenariat

Articulation avec les autres thématiques du CUCS

Plus-value de l'action par rapport au droit commun (identification de besoins non couverts, articulation éventuelle avec d'autres projets existants sur le territoire, caractère innovant et / ou expérimental)